

Classifications : Game over

Nous avions un mince espoir, malgré l'accord d'harmonisation qui a été signé fin 2020, de réussir à construire une grille des classifications définitive plus acceptable. Malheureusement, la réalité des ambitions économiques de notre direction s'est imposée à nous toutes et tous. La grille définitive est tout aussi catastrophique que la transposition bâclée de décembre 2020. Il était vain et utopique de penser qu'une fois l'accord d'harmonisation signé, notre direction allait faire un effort de reconnaissance aussi bien en termes de classification que de rémunération.

Aussi la direction a refusé d'instaurer :

- des salaires plafonds
- un minima d'augmentation toutes les X années (un salarié pourrait passer plusieurs années sans être augmenté et sans justification de la part de son management)
- une automatisation d'évolution de coefficient/niveau (un salarié pourrait passer toute sa carrière au même coefficient/niveau)
- la reconnaissance de l'ancienneté (peu importe que les salarié(e)s ancien(ne)s ou nouveaux(elles) aient gagné ou gagnent en professionnalisme grâce aux années d'expériences, il ne faudra pas s'attendre à une quelconque reconnaissance de la part de la direction).



GEPP : début de partie

Définition : La Gestion des Emplois et des Parcours Professionnels doit permettre à l'entreprise d'ajuster en permanence et en temps réel son capital humain. Elle permet de valoriser le capital humain, de réaliser des recrutements plus efficaces et d'accompagner les collaborateurs dans leur évolution. Cette méthode permet de repenser les approches de management en replaçant l'humain au centre des préoccupations, conscients que cela impacte favorablement la performance.

Après avoir lu cette magnifique définition de la GEPP, vous devez être autant avancés que nous! Blague à part, l'accord GEPP est une obligation légale. Ce dispositif doit permettre à toutes et tous les salarié(e)s d'une part d'être formé(es) régulièrement et qualitativement, d'autre part cet accord doit encadrer toutes les mesures d'accompagnements des salarié(e)s en cas de réorganisation, restructuration et plans sociaux.



Vous l'aurez compris, c'est ce second point aujourd'hui qui est crucial pour nous, toutes et tous.

La partie qui a commencé le 25 février promet d'être en mode hardcore, nous espérons ne pas devoir encore une fois la jouer en solo.

Comme à notre habitude, nous vous ferons un suivi du déroulé des négociations sur notre blog.



L'actu CSE 1/2

Depuis le début de l'année, très peu d'informations intéressantes et pertinentes au CSE.
Juste un bonus pour la prise de CP 2020-2021, vous avez une souplesse jusqu'au 15/05/2021.

Pour les deux mois à venir, le CSE aura deux gros projets:

- le projet immobilier Lyonnais, qui continue d'avancer malgré la crise sanitaire et pour lequel la commission CSSCT devrait bientôt se réunir. Nous vous en dirons plus lorsque nous aurons enfin une réunion. La finalisation du site est prévue pour mai 2021 et nous aurons plus d'informations précises courant mars.



- l'information/consultation sur le projet Bright, vous avez eu un 1^{er} et merveilleux webinar (cela nous rappelle le dernier [webinar de l'esquive](#)). Pas de jaloux, nous avons eu un 1^{er} CSE tout aussi merveilleux sur le sujet. L'information de la direction a suscité plus de confusion qu'elle n'a apporté d'éléments de renseignements.

Nul doute que nous publierons de très nombreux articles sur notre blog sur le sujet de la scission de GBS Services. Vous trouverez d'ailleurs un **Zest spécial Bright** dans l'envoi de ce zest d'info de février.

Info ASC et inquiétudes de la CFDT

Lors du dernier CSE du mois de février 2021, les membres CSE de la CFDT avaient pris la décision de ne pas participer au vote de la résolution relative au budget des activités sociales et culturelles, cf [expliquons-nous](#). Difficile de voter pour un budget et son utilisation sans aucune information préalable sur la santé actuelle des comptes du CSE, les dépenses 2020 ainsi qu'un calcul du prévisionnel sur 2021.

En plénière, il nous a été annoncé que le budget avait été légèrement dépassé, en faisant le calcul des dépenses annoncées, nous ne retrouvons pas ce dépassement. Pourtant, on vous jure, nous avons des comptables dans la section. N'ayant pas les comptes, nous n'avons donc aucune information sur ce dépassement, ni l'ampleur, ni la cause.

Les autres membres CSE ont décidé en deux heures de préparatoire d'augmenter:

- de 20 € la prise en charge des chèques vacances.
- passer la subvention sportive de 55 à 70 euros.

Ils ont instauré la participation aux colonies de vacances à hauteur de 15 euros par jour dans la limite de 15 jours pour les enfants âgés de moins de 18 ans.



COORDONNÉES SECTION / LIAISON

Jérôme BILLAUD

Tel : 07.70.22.60.61

Mail : cfdt-gbsservices@engie.com

Fanny DENECE

Tél : 06.74.09.73.58

L'actu CSE 2/2

Nous sommes stupéfaits que l'on puisse simultanément annoncer un dépassement de budget de l'année précédente et de décider d'augmenter les prises en charges et dépenses, sachant qu'il n'y a aucune augmentation des recettes.

Si nous parlons d'inquiétude, c'est que cette hausse disproportionnée intervient l'année d'une scission et l'impression que nous pourrions avoir est que tout doit être dépensé avant la fin de l'année.

Cela pourrait générer des inégalités entre les salarié(e)s qui resteraient chez GBS Services et ceux qui partent chez NewCo. Il faudrait de la transparence afin que personne ne soit lésé.

Nous ne cherchons pas la polémique mais, un prévisionnel sommaire démontre l'incohérence de ce nouveau budget qui certes, fait une très belle publicité syndicale.

Nature de l'utilisation de la subvention	2020	2021	
	chiffres transmis au CSE	prévisionnel CFDT	
Noël, Halloween, Calendrier de l'après	152 339.60	152 339.60	
Meyclub	33 306.00	33 306.00	
Chèques vacances	58 433.00	68 500.00	suite augmentation de 20€
Subvention sportives	7 570.00	9 070.00	suite augmentation de 15€
Participation colonies de vacances (au max.)		50 625.00	si 50% des enfants
sur une base de 450 enfants		101 250.00	si 100% des enfants

Nous pouvons analyser ces informations de trois façons différentes :

- l'utilisation de la subvention sport ne serait valable que sur le 2^{ème} semestre 2021 voire l'année 2022 et les colonies de vacances impossibles sur 2021 pour cause de Covid. Cette nouvelle ASC ne serait un effet d'annonce, de la poudre aux yeux!
- Il y a un manque de compétence en gestion budgétaire.
- Une réelle opération « tout doit disparaître » avant la scission.

Nous ne présageons rien de bon pour ce budget des ASC à fin 2021. A savoir que dès 2022, la subvention octroyée par la direction sera diminuée de moitié, voire plus, étant donné que la masse salariale du CSP de Nanterre regroupe une part importante de cadres.

**COORDONNÉES SECTION / LIAISON**

Jérôme BILLAUD

Tel : 07.70.22.60.61

Mail : cfdt-gbsservices@engie.com

Fanny DENECE

Tél : 06.74.09.73.58



Le top 3 des articles les plus consultés sur notre blog ce mois-ci:

Le N°1 du mois dernier est encore N°1 ce mois-ci !!! La réorganisation d'ENGIE, ses impacts sur GBS Services et sur notre avenir reste au cœur de nos préoccupations.

- N°1 : [La réorganisation du groupe : la suite](#)
- N°2 : [CSE Extraordinaire BRIGHT](#)
- N°3 : [NAO 2021 et DUE](#)

LES INCONTOURNABLES DE LA CFDT

N°1 >> Le droit à la déconnexion reste une priorité avec un télétravail subit et à 100%. Respectez-vous ! Ne confondez pas professionnalisme et bénévolat !

N°2 >> Accord PSO, n'hésitez pas à consulter l'[accord](#) avant de valider ou pas votre entretien.



N°3 >> Les chèques CESU, si vous êtes intéressé vous avez jusqu'au 12 mars pour retourner le bulletin réponse .

N°4 >> Carte SWILE, pensez à activer votre carte si ce n'est déjà fait.

N°5 >> Abonnez-vous à notre [blog CFDT](#), sur le côté droit du site 😊

**Votre collectif
CFDT GBS Services
toujours à fond**



Mars 2021 :

- 04/03 : CSE
- 12/03, 29/03 : Négociation GEPP
- 25/03 : Réunion CSSCT



COORDONNÉES SECTION / LIAISON

Jérôme BILLAUD
Tel : 07.70.22.60.61
Mail : cfdt-gbsservices@engie.com

Fanny DENECE
Tél : 06.74.09.73.58